4 décembre 2001 **01.345**

Question Laurent Debrot

Surveillance biotechnologique

De nombreuses entreprises biotechnologiques se sont implantées, ou vont le faire, dans le canton de Neuchâtel.

Ces technologies nouvelles et pointues introduisent dans le canton de nouvelles chances de développement économique, mais aussi de nouveaux risques pour les ouvriers, la population et l'environnement.

– Quels sont les moyens que le canton met en œuvre pour surveiller de telles industries?

– Le laboratoire cantonal est-il apte à procéder à des contrôles sur la sécurité et la légalité de telles installations?

– A-t-il suffisamment d'indépendance pour intervenir le cas échéant, sachant qu'il est dans le même département que la promotion économique?

– Le Conseil d'Etat aura-t-il accès au rapport d'inspection de la Food and drug Administration (FDA), le "FBI des biotechnologies", qui, selon *L'Express* de ce jour (4 décembre 2001), débarquera à Neuchâtel pour examiner les installations de Baxter?